

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Est Lyonnais du 8 décembre 2011

Ordre du jour :

- Bilan d'activités 2011 ;
- Proposition et validation programme d'actions 2012 ;
- Points divers : adoption du pacte d'Istanbul.

PRESENTS :

Collège 1 des représentants des collectivités locales et des établissements publics locaux :

Monsieur Michel FORISSIER, Conseiller communautaire Grand Lyon, maire de Meyzieu
Monsieur Willy PLAZZI, Conseiller communautaire Grand Lyon, adjoint à St-Priest
Monsieur Paul COSTE, Conseiller communautaire Grand Lyon, conseiller à Corbas
Monsieur Yves IMBERT, Conseiller communautaire Grand Lyon
Monsieur Luc DEGENEVE, Conseiller municipal à Jons
Monsieur Daniel ANGONIN, Maire d'Heyrieux
Monsieur Michel BURONFOSSE, membre du comité syndical SYMALIM
Monsieur Max BALLETT, membre du Comité syndical SMHAR

Collège 2 des représentants des usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations concernées :

Monsieur Stéphane PEILLET, Chambre d'Agriculture du Rhône
Monsieur Pierre-Edmond DESVIGNES, Chambre de commerce et d'industrie de Lyon
Monsieur Dominique DELORME, UNICEM
Monsieur Benoît BOUCHER, APORA
Madame Micheline DESSEIGNE, ACER
Monsieur Didier ROUSSE, FRAPNA Rhône
Monsieur Rémy PETIOT, Collectif d'Associations de l'Est Lyonnais (CAEL)
Monsieur Julien VALLI, Fédération départementale des associations agréées de pêche
Monsieur Noël POVER, EDF

Collège 3 des représentants de l'État et des ses établissements publics :

Monsieur Serge MONNIER, DDT Rhône (1^{er} représentant)
Monsieur Mikaël PRIMUS, DDT Rhône (2^{ème} représentant)
Madame Marjorie CLERC, Agence de l'Eau RM&C
Monsieur Aurélien MERLO, ONEMA
Madame Agnès BRENOT, BRGM

Étaient également présents :

Monsieur Jean CHAPGIER, Grand Lyon – Direction de l'eau
Monsieur Nicolas KRAAK, SMHAR
Madame Estelle MARTIN, Département du Rhône – Service eau
Mesdames Claudie BRIAND-PONZETTO, Caroline BERSOT, Pauline MARCEL, SAGE/Département du Rhône

Excusés avec mandat :

Monsieur Jean-Paul COLIN, Vice-président Grand Lyon (mandat à P. COSTE)
Monsieur Jérôme STURLA, Conseiller général du canton de Décines-Charpieu (mandat à M.BURONFOSSE)
Monsieur Daniel MARTIN, Conseiller général du canton de Monsols (mandat à C.BRECHARD)
Monsieur Paul SERRES, Conseiller communautaire Grand Lyon, maire de Mions (mandat à W.PLAZZI)
Monsieur Daniel VALERO, Vice-président CCEL, maire de Genas (mandat à L.DEGENEVE)
Monsieur Salvador ALVAREZ, Adjoint au maire de Chassieu (mandat à Y. IMBERT)
Monsieur Paul VIDAL, Maire de Toussieu (mandat à M. FORISSIER)
Le Centre régional de la propriété forestière (mandat à la Chambre d'agriculture)
La Préfecture de l'Isère (mandat à DDT Rhône)

Excusés sans mandat :

Monsieur Charles BRECHARD, Conseiller général du canton du Bois-d'Oingt
Monsieur Lucien BARGE, Conseiller communautaire Grand Lyon, maire de Jonage
Monsieur Denis VERNAY, Conseiller général du canton de La Verpillière
Monsieur Pierre CREDOZ, Conseiller communautaire Grand Lyon, maire de Décines
La Lyonnaise des Eaux

Absents sans mandat :

Monsieur Elvan UCA, Conseiller régional Rhône-Alpes
Monsieur Gilles GARNAUDIER, Adjoint au maire de Communay
Monsieur Benoît VELARDO, Conseiller municipal à Pusignan
Monsieur Raphaël IBANEZ, Maire de St-Pierre-de-Chandieu
Monsieur Joseph COLLETTA, Maire de Sérézin-du-Rhône
Monsieur Bernard YVOREL, Conseiller CCPO, adjoint à Sérézin
La Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône
La Préfecture de Région
La DREAL Rhône-Alpes
La Préfecture du Rhône
Le Service Navigation Rhône Saône
L'ARS délégation Rhône

~~~~~

Le 8 décembre 2011 s'est tenue, en mairie de GENAS à 9h30, la réunion de la Commission locale de l'eau (CLE) chargée du suivi de la mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Est lyonnais. Dans le même temps s'est réuni le Comité de milieu de l'Est lyonnais.

Monsieur Michel FORISSIER, président, accueille les participants et ouvre la séance.  
Madame Caroline BERSOT procède à l'appel des membres de la CLE.

## **Préambule**

- **Validation du compte-rendu de la CLE du 20 septembre 2011 :**

Pas de remarque sur le compte-rendu de la CLE précédente. Il est validé.

- **Intégration de M. Michel Buronfosse, président du Comité de milieu, au Bureau de la CLE, au titre d'invité permanent :**

Michel BURONFOSSE a été élu président du comité de milieu en séance de CLE du 20 septembre dernier. Au même titre que certains présidents de commission thématique qui ne sont pas membres du Bureau, il est proposé que Monsieur BURONFOSSE soit un invité permanent au Bureau.

A la question de Monsieur BOUCHER, il est précisé qu'en tant qu'invité permanent, Monsieur BURONFOSSE participerait aux débats sans bénéficier du droit de vote, réservé aux seuls membres désignés. Ainsi, la répartition entre collèges ne serait pas modifiée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## 1) Bilan d'activités 2011

Ci-après un bilan des actions suivies et discutées cette année par les commissions thématiques ou le Bureau, conformément au programme qui avait été validé par la CLE.

⇒ Pour des éléments techniques plus détaillés, voir les comptes-rendus des commissions thématiques ou du Bureau, disponibles sur le site Internet du SAGE.

Ce bilan concerne certaines des actions qui apparaissent sur le « tableau de bord en un coup d'œil », distribué en séance et **joint – pour les absents – au présent compte-rendu**.

Ci-après le signet **CM** indique que **l'outil contrat de milieu** est utilisé pour mettre en œuvre l'action.

### 1.1) Orientation de reconquête et préservation de la qualité des eaux

#### Action 6 – réseau de suivi qualité et quantité

CM

Action pérenne depuis 2005, qui consiste à suivre régulièrement l'évolution du niveau et de la qualité des eaux souterraines, et depuis 2008, de la qualité des eaux superficielles.

Ce suivi constitue notre indicateur de base : il permet à la fois d'orienter nos action et de vérifier, à moyen terme, leur efficacité (une fois intégré le temps de réaction de la nappe).

Voir les graphiques et cartes présentés en séance en **ANNEXE 1**.

#### Eaux souterraines :

- 1 réseau quantité de 24 points.
- 1 réseau qualité de 26 points.

Réseau suivi régulièrement depuis l'été 2005 : campagnes trimestrielles.

#### Quantité :

Quelques exemples de graphes d'évolution du niveau de nappe.

Les graphiques permettent de déterminer l'ordre de grandeur des variations du niveau piézométrique à l'échelle de chaque couloir de la nappe. Le contexte spécifique de chaque ouvrage doit être pris en compte dans l'interprétation des données, puisque, par ex., certains ouvrages sont directement impactés par des prélèvements sur des captages plus ou moins proches.

Une fois ceci à l'esprit, les graphiques observés montrent globalement **soit des niveaux interannuels stables, soit des niveaux interannuels en baisse**.

#### Qualité :

##### *Nitrates :*

- Qualité moyenne à médiocre pour le fluvio-glaciaire, meilleure pour molasse et alluvions du Rhône.
- Tendances évolutives 2005-2011 -> stabilité. Très légère tendance baissière sur certains points (à confirmer).

##### *Pesticides :*

- Qualité bonne d'une façon générale.
- Quelques pollutions chroniques très localisées (cf. points entourés sur la carte annexe1). Précision : dinoterbe interdit depuis 1997, diuron depuis 2008, bromacile depuis 2003.

##### *Micropolluants organiques (solvants chlorés) :*

- Qualité moyenne pour l'aval des couloirs fluvio-glaciaires et la frange sud des alluvions du Rhône.
- Qualité plutôt meilleure en 2010-2011 sur l'amont des couloirs que les années précédentes. Tendances à confirmer.
- À noter : une forte valeur subite sur un point du couloir d'Heyrieux (orange sur la carte), faisant passer le point de bonne qualité en 2005 à qualité médiocre en juin 11 (somme tétra + trichloroéthylène). Ce pic a aussi été détecté par les mesures d'autosurveillance du site de la carrière voisine (point situé en amont hydraulique de la carrière). A priori, pollution accidentelle dont l'origine est à rechercher en amont du point. Enquête en cours avec la DREAL.

#### *Micropolluants minéraux :*

Bonne qualité sur les points suivis. À noter : un réseau Grand Lyon plus dense installé sur la ZI Meyzieu détecte des pollutions assez importantes en métaux sur plusieurs points -> bonne qualité à relativiser.

*Autres composés analysés :* R.A.S. Sauf détection ponctuelle, bonne qualité générale pour HAP, matières azotées, fer/manganèse, minéralisation et salinité, hydrocarbures.

#### **Eaux superficielles :**

2 points sur canal de Jonage : qualité bonne ou très bonne pour tous les paramètres analysés (nitrates, pesticides, phosphore, matières oxydables, micropolluants organiques), sauf pour les métaux sur sédiments pour lesquels la qualité est moyenne de façon récurrente.

#### 4 points sur Ozon :

- Altération (qualité moyenne) de tout le bassin versant pour les nitrates.
- Problèmes notables de matières phosphorées et métaux sur sédiments sur amont (influence station d'épuration Valencin).
- Sinon, globalement bonne qualité sauf détection occasionnelle.

*-détails à retrouver sur la synthèse du tableau de bord (distribuée en séance ou joint au présent CR pour les absents)-*

#### Interventions des participants :

- **M. Ballet** : les baisses observées sur les graphiques d'évolution du niveau de nappe apparaissent peu alarmantes pour la profession agricole.
- **M. Primus** : en gardant à l'esprit la très forte recharge de 1993, il n'est pas forcément bizarre d'observer une baisse du niveau depuis cette date puisqu'on partait de très haut. À noter : l'absence de recharge de l'hiver 2010-2011.
- Pour répondre à une question de **M. Buronfosse** sur les seuils de potabilité, **M. Chappier** indique que 2 captages Grand Lyon de l'Est lyonnais ne délivrent plus d'eau potable à cause de teneurs en nitrates supérieures à 50 mg/l (Décines Rubina et Chassieu Afrique).
- **M. Monnier** : dans le cadre des protections des aires d'alimentation des captages prioritaires, les tendances doivent être inversées quand on dépasse 75% des teneurs de potabilité, c'est-à-dire quand on dépasse 35 mg/l en nitrates et 0,05 g/l en pesticides. En dessous, il faut maintenir une non-dégradation.
- Pour répondre à une question de **M. Angonin** sur le devenir de la pollution en kérosène sur le site de l'aéroport (2005), **Mme Briand-Ponzetto** rappelle qu'on est arrivé au bout de la solution de pompage de la pollution et que le choix était désormais de laisser les sols en l'état pour éviter le relargage. Toutefois, la DREAL sera réinterrogée pour connaître les éventuelles évolutions récentes sur ce problème.
- Pour répondre aux questions de **M. Coste**, **Mme Bersot** indique que les mesures faites sur les 2 points du canal de Jonage du réseau SAGE n'ont pas détecté de PCB. En outre, des mesures sont réalisées sur 3 points en nappe de la molasse, mais pas dans le secteur de Chaponnay.
- **M. Forissier** : une cartographie des PCB est établie au niveau national. Le rapport indique que le suivi des PCB doit être fait en priorité dans les sédiments, mais aussi dans les boues de station d'épuration.
- **M. Chappier** : il n'y a pas eu de contrôle des PCB dans les boues jusqu'alors, mais une campagne de mesures est en cours.
- **M. Monnier** : un programme de recherche sur les substances dangereuses dans l'eau est lancé notamment auprès des stations d'épuration de plus de 100 000 équivalents habitants. En 2012 elle portera aussi sur les stations d'épuration de plus de 10 000 équivalents habitants.
- **M. Boucher** précise que le point du réseau SAGE baptisé « forage Orangina » est en réalité situé sur le site de Gambro.
- **M. Petiot** s'interroge sur les effets des dépollutions de sol sur le site de la station-service Elf à St-Symphorien (intersection RD148 et RD149). Cette pollution, issue des anciennes cuves, daterait des années 80 et ont été mises à jour lors des excavations liées aux travaux du SIAVO.
- **M. Degenève** : dans le cadre des chasses du Rhône, le suivi des PCB n'est-il pas à renforcer ?
- **Mme Briand-Ponzetto** : dans les remarques de la CLE émises sur ce dossier, on a demandé un suivi par le pétitionnaire (dont PCB), mais la décision préfectorale n'a pas encore été prise.
- **Mme Bersot** : dans le cadre du suivi du SAGE sur les 2 points du canal, on pourra faire en sorte de prévoir une analyse synchrone autour de la période des chasses.

- **M. Pover** : EDF a été sollicité par l'État sur cette problématique. Il est prévu un prélèvement en 2 endroits avant les chasses et après les chasses, associé à une bathymétrie. Ceci doit être fait après un débit suffisant pour remobiliser les sédiments en place. Ce débit dépendra du débit lors de la chasse.
- **M. Chappier** : Grand Lyon a été sollicité par l'observatoire des sédiments du Rhône, qui est accueilli sur la station de suivi de Jons.
- **M. Buronfosse** : il y a d'une part les sédiments qui arrivent de Suisse (sont-ils eux-mêmes chargés ?) et d'autre part le relargage sur place de sédiments pollués. Il faut être conscient qu'on a chacun nos pollutions.
- **M. Monnier** : les sédiments pollués suisses viennent surtout de la vallée de l'Arve (France). Cette problématique est prise en compte au niveau interdépartemental dans les discussions entre les services d'État et les partenaires concernés.
- **M. Forissier** : les élus s'inquiètent des résultats des simulations et scénarios envisagés.
- **M. Chappier** : Grand Lyon établit actuellement un modèle avec le Cemagref sur Miribel-Jonage. L'objectif est d'établir une stratégie pour limiter les flux et avoir des vitesses assez importantes pour éviter la décantation des sédiments en amont des champs captants de Crépieux-Charmy.

#### **Action 24 – réaliser un diagnostic agricole approfondi**

CM

Important travail déroulé sur 2010 jusqu'en mai 2011, dont la synthèse a été présentée en CLE de mai 2011.

Depuis, poursuite du travail de concertation et co-construction pour affiner les conditions de faisabilité et de mise en œuvre des actions agricoles proposées à l'issue du diagnostic :

- 2 groupes de travail avec les gestionnaires des captages prioritaires,
- 1 groupe de travail avec les coopératives et négociants qui travaillent sur le territoire,
- 1 groupe de travail avec les techniciens des organisations agricoles.
- prochainement : 1 groupe de travail avec un panel d'agriculteurs.

Objectif : produire 1<sup>er</sup> semestre 2012 un document de travail qui détaille les actions à mettre en place dans les zones de protection des aires d'alimentation des captages (indicateurs, coûts et compensations). Volet principal d'ores et déjà identifié, sur lequel on a des marges de manoeuvre : actions relatives à la maîtrise de la fertilisation.

#### **Action 12 – réaliser un inventaire des activités utilisant des substances dangereuses** **Action 8 – dresser un état des lieux des pollutions aux solvants chlorés**

CM

Important travail déroulé de juin 2010 jusqu'en décembre 2011, une prochaine réunion du groupe de travail technique est programmée le 13 décembre et une commission thématique le 17 janvier. La synthèse sera présentée en Bureau en 2012.

Le travail a porté dans un premier temps sur le choix des substances dangereuses, sur l'échantillonnage des entreprises à visiter. Les enquêtes terrain ont ensuite eu lieu et une analyse de risques est ensuite proposée pour hiérarchiser les actions à mettre en place.

Objectifs : définir un programme d'actions générales, un programme d'actions par activités et commencer son animation auprès des industriels sur un territoire et sur certaines activités.

### **1.2) Orientation de protection des ressources en eau potable**

#### **Prescription 5 (article 5 règlement) : principe de précaution nappe de la molasse**

Au regard de notre principe de précaution relatif à l'utilisation de la nappe de la molasse, ce travail a consisté à établir un protocole, appliqué par la police de l'eau, quand une demande de régularisation d'un forage à la molasse, déjà existant mais jusqu'alors non connu de l'administration, est fait.

Ce protocole, proposé par la DDT, validé par la CLE en mai dernier, applique une grille d'analyse technique ou technico-économique, à l'ouvrage concerné. Le dernier filtre concerne l'usage de l'eau et fait l'objet d'une analyse au cas par cas par la commission thématique « quantité ».

Protocole en cours d'application pour 2 communes qui ont fait connaître leur volonté de régulariser leurs ouvrages à la molasse.

### 1.3) Orientation de gestion durable de la quantité de la ressource

#### **Action 38 – réhabiliter le collecteur de l’Ozon**

CM

Les travaux, sous maîtrise d’ouvrage du SIAVO, se sont déroulés entre janvier 2010 et mai-juin 2011. La réhabilitation s’est faite en étanchéifiant l’intérieur du tuyau par chemisage, sur un linéaire de plus de 10km.

Coût total = 6,7 millions €.

Attendre quelques mois de recul pour voir si l’effet de ces travaux se fait ressentir, à la fois sur la station d’épuration de St-Fons (exutoire du collecteur) et sur le niveau de la nappe.

#### **ACTION GESLY : mettre en œuvre un plan de gestion dynamique de la nappe de l’Est lyonnais**

Objectif : définir et appliquer une politique d’exploitation quantitative de la nappe visant un équilibre entre prélèvements et réalimentation.

À ce jour nous disposons de :

- points de référence pour la surveillance du niveau de nappe,
- valeurs seuils du niveau de nappe,
- volumes maximum prélevables (VMP) par couloir,
- propositions de principes de gestion quantitative graduée.

Actuellement en cours :

- compléments techniques pour intégrer dans la réflexion le bon fonctionnement des milieux aquatiques potentiellement liés à la nappe : Ozon, zones humides ;
- compléments de modélisation pour une alternative à un VMP fixe, peu adapté à la spécificité de l’usage irrigation agricole ;
- un appel à propositions pour des règles de gestion quantitative, constituant des alternatives ou des compléments à une gestion par seule restriction (date limite 24 avril 2012 – un support d’info a été fourni aux membres de la commission thématique dans cette optique).

Interventions des participants :

**M. Kraak** : le SMHAR est au travail sur cette action. Le 17 octobre, le comité syndical a donné un avis favorable à la participation à l’appel à propositions. Je demanderai une rencontre début 2012 avec le comité technique restreint animé par le SAGE pour en discuter.

### 1.4) Orientation de gestion des milieux aquatiques superficiels

#### **Action 44 - élaborer des plans de gestion dans les zones humides stratégiques**

CM

A consisté en 2011 à 2011 à suivre et/ou animer (appui technique) les actions locales de gestion des zones humides.

Simandres :

- maître d’ouvrage : commune ;
- fait : replantation d’arbres, suppression de ligneux, fauche, une partie d’inventaire faune/flore, passage à gué, surverse à partir de l’Inverse.

St-Symphorien :

- maître d’ouvrage : commune ;
- appui préalable à définition d’un plan de gestion (lancement diagnostic fonctionnement hydrique, aide à commune sur cahier des charges diagnostic écologique) ;
- fait (rappel 2010) : enlèvement de remblai sur secteur roselière des Manges.

Chaponnay :

- maître d’ouvrage : commune ;
- définition d’avant-projet quasi bouclée ;
- fait : acquisitions foncières, compléments de connaissance du site.

Rizan :

- maître d’ouvrage : Grand Parc ;
- finalisation de la définition du plan de gestion du ruisseau et de ses zones humides associées, conçu pour répondre aux problématiques de diminution du niveau d’eau et de fermeture du milieu.

## L'Ozon

CM

Thématique non abordé dans le document SAGE. Utilisation de l'outil contrat de milieu pour répondre à ce besoin qui a émergé dès 2009.

Objectifs :

- connaître l'état piscicole du bassin versant ;
- comprendre le fonctionnement hydraulique et physique (morphologie) ;
- identifier des actions à mettre en œuvre pour remédier aux problèmes.

**Volet piscicole :**

- synthèse du travail effectué en 2010 par la Fédération de pêche présentée en CLE de mai 2011 ;
- des mesures complémentaires de température effectuées cet été : températures élevées par rapport à un fonctionnement naturel du cours d'eau, liées à la dégradation du milieu. Renforce les conclusions du diagnostic 2010.

**Volet morphologique :** travail en cours depuis juin 2011 (et jusqu'en fév. 2012).

- analyse des usages historiques et actuels ;
- bilan hydrique ;
- profils en long Ozon et Inverse ;
- recensement végétation de berges, espèces invasives, érosion, dépôts...
- 154 ouvrages, usage et franchissabilité par la truite ;
- inventaire des digues ;
- évaluation de la qualité du fonctionnement de l'Ozon au regard des habitats aquatiques : sur les 25 tronçons découpés sur l'Ozon, 5 sont en qualité médiocre, 11 en qualité moyenne, 7 en qualité bonne, 2 en qualité très bonne.

### 1.5) Orientation de sensibilisation des acteurs

#### Action 51 – communiquer auprès d'un large public sur des thèmes généraux essentiels

CM

Cette action est organisée depuis juin 2010 par le plan de communication du SAGE.

- 15 présentations du SAGE en conseil municipaux et 3 présentations en conseil syndical (eau et assainissement) ;
- 1 animation dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement mené par le Département ;
- 1 plaquette sur la régularisation administrative des forages en nappe de la molasse.

### 1.6) Orientation mise en œuvre du SAGE

#### Le tableau de bord du SAGE

Le tableau de bord est un outil de pilotage, d'évaluation, de communication du SAGE, qui permet à la CLE d'assurer sa mission de suivi de la mise en œuvre du SAGE.

Pour rappel :

- un indicateur = une fiche descriptive avec des éléments graphiques, cartographiques, chiffres clés...

Sur les 54 indicateurs identifiés, correspondant aux 6 orientations du SAGE :

- 39 indicateurs ont été renseignés 2010 ;
- **45 indicateurs ont été renseignés en 2011.**

On compte une dizaine d'indicateurs non renseignés, regroupés dans un tableau à la fin de chaque orientation. Les indicateurs ne sont pas renseignés, soit parce que l'action inscrite dans le SAGE n'a pas commencé, soit parce qu'il n'y avait pas assez de donnée pour faire une fiche, soit parce que l'équipe SAGE a rencontré des difficultés pour obtenir des données auprès de certains fournisseurs.

Le document de synthèse 2011 est distribué en séance et **joint – pour les absents – au présent compte-rendu.**

## **Quelques indicateurs issus du tableau de bord**

### Bilan des réunions 2011 :

CLE = 3

Bureau = 3

Commissions thématiques = 10

Groupe technique restreint = 25

### Bilan des observations ou avis sur dossiers 2011 :

Voir le tableau en pages 76-77 du document de synthèse « tableau de bord - bilan 2011 ».

On distingue 2 types de sollicitations :

- des sollicitations règlementaires où un avis sur la conformité au règlement et la compatibilité au plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) est exigé
- et des sollicitations non règlementaires où des observations sur la compatibilité au PAGD et éventuellement sur la conformité au règlement sont à exprimer.

En 2011, 10 dossiers de demandes d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ou des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ou de projets d'arrêtés ont été examinés par la CLE ou Bureau de CLE. Sur ces 10 dossiers, 7 ont recueilli un avis favorable avec réserves, 2 un avis favorable avec observations et 1 un avis favorable (aucun impact eau).

En 2011, 7 dossiers (3 DUP, 4 PLU) pour observations ont été examinés par la CLE ou Bureau de CLE et 13 dossiers de déclaration loi sur l'eau ont été transmis pour information.

Depuis 2009, on constate une augmentation de la transmission des dossiers de déclaration loi eau ainsi qu'une augmentation des examens par la CLE des demandes de DUP et de révision de PLU. Cette augmentation est le résultat d'une volonté affichée de la CLE d'être associée le plus en amont des projets et éviter ainsi d'être sollicitée pour avis à un stade très avancé des projets.

### Bilan financier :

Les dépenses 2011 sont évaluées à 440 420 euros TTC.

## **À l'unanimité, la CLE approuve le bilan d'activités 2011, y compris observations émises par les participants.**

Conformément à l'article R212-34 du code de l'environnement, le présent compte-rendu sera transmis au préfet de chaque département concerné, au préfet coordonnateur de bassin et au Comité de bassin.

## **2) Programme d'actions 2012**

### **2.1) Rappel**

Dans le SAGE, il y a des actions :

- destinées à être réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la structure porteuse (Département) : il s'agit principalement des actions de type « connaissance » et de certaines actions de type « gestion » et « communication » ;
- destinées à être réalisées par d'autres maîtres d'ouvrage, et dont ils doivent se saisir : il s'agit notamment des actions de type « réglementaire » ou « terrain », mais aussi de certaines actions « communication ».

**Le programme d'actions proposé ci-dessous ne concerne que des actions sous maîtrise d'ouvrage ou sous animation de la structure porteuse. Il ne dédouane pas d'autres maîtres d'ouvrage de se saisir des actions inscrites dans le SAGE.**

## 2.2) Les actions 2012

### Thématique Protection des ressources en eau potable

#### Prescription 5 (=article 5 règlement) – principe de précaution nappe de la molasse

↳ Poursuite du travail sur la « doctrine molasse / VOLET 1 ».

Ce volet est traité par la commission thématique « gestion durable de la quantité de la ressource ».

- ce volet 1 consiste à appliquer un protocole incluant la sollicitation de l'avis de la commission thématique quand une demande de régularisation d'un forage à la molasse déjà existant est faite à la police de l'eau.

→ **Poursuite de l'animation et communication sur ce volet en partenariat avec la DDT.**

### Thématique Gestion durable de la quantité de la ressource

#### Action 34 – principe de précaution nappe de la molasse

↳ Poursuite du travail sur la « doctrine molasse / VOLET 2 ».

- ce volet 2 consiste, pour la DDT, à se donner les moyens techniques d'apprécier les incidences d'un prélèvement en nappe de l'Est lyonnais sur la nappe de la molasse, lors du dépôt d'un dossier loi sur l'eau par un pétitionnaire.

→ **Poursuite du partenariat avec la DDT.**

#### Action GESLY – plan de gestion dynamique

↳ Poursuite du chantier de définition d'une politique d'exploitation quantitative équilibrée de la nappe de l'Est lyonnais.

→ **Poursuite de l'animation de cette démarche, y compris évaluation économique des règles de gestion proposées à l'issue de l'appel à propositions.**

→ **Un volet financier 2012 : participation de la structure porteuse aux prestations de modélisation via le logiciel Napely (sous maîtrise d'ouvrage Grand Lyon), pour ajuster les niveaux seuils de nappe en fonction des résultats des compléments techniques Ozon et zones humides = 5 000 €HT.**

### Thématique Reconquête et préservation de la qualité des eaux

#### Action 6 – réseau de suivi qualité et quantité des eaux

↳ Poursuivre le fonctionnement du réseau pour une nouvelle année, en s'attachant à mutualiser les résultats d'analyses et de suivis assurés par d'autres acteurs du territoire.

CM

Il constitue le socle de notre tableau de bord (principal indicateur d'état et de résultat).

- cf. présentation synthétique des résultats faite dans le cadre du bilan 2011 -

Rappel : la prestation de fonctionnement du réseau a été ajustée dès cette année 2011 pour s'adapter au nouveau système d'évaluation de la qualité des eaux imposé par la directive cadre sur l'eau (DCE).

→ **Un volet financier 2012 : prestation sur la période juillet 2012 à juillet 2013 = 100 000 €HT**

#### Action 25 – mettre en œuvre un plan d'actions de réduction des pollutions d'origine agricole (ou assimilée)

↳ Suite directe et logique de l'action 24, le diagnostic agricole Est lyonnais (dont la synthèse a été présentée en CLE du 19/05/2011) désormais terminé. Il s'agit désormais de se consacrer à la mise en œuvre des actions proposées dans le cadre de ce diagnostic.

CM

→ **Poursuite de l'animation pour les captages prioritaires Grenelle et SDAGE jusqu'à la définition fine et précise des actions agricoles. Relais pris ensuite par les gestionnaires de captages pour l'application sur le terrain.**

→ **Initier l'animation pour l'application des actions en zones non agricoles (communes, gestionnaires d'infrastructures...) par rapport à l'utilisation des phytosanitaires.**

Action 15 – établir un cahier des charges des bonnes pratiques d’assainissement pluvial

Action 16 – appliquer les bonnes pratiques d’assainissement pluvial

A noter qu’en 2011, lors de l’examen des dossiers de demande d’autorisation au titre de la loi eau, des analyses au regard de l’assainissement eaux pluviales ont été effectuées. Ces éléments pourront contribuer à la rédaction du cahier des charges des bonnes pratiques.

→ **Poursuite de la rédaction du cahier des charges.**

→ **Appliquer ce cahier des charges.**

**Thématique Gestion des milieux aquatiques superficiels**

Action spécifique contrat de milieu – diagnostic morphologique du bassin versant Ozon

CM

↳ Diagnostic actuellement en cours jusqu’à février 2012 qui débouchera sur un programme d’actions de gestion et d’amélioration de la qualité écologique du BV, à intégrer dans le futur contrat de milieu (fonctionnement physique, gestion des ouvrages en travers et digues, ripisylve, circulation piscicole...). Ce diagnostic apportera aussi le complément technique nécessaire à GESLY (prise en compte du fonctionnement des milieux aquatiques liés à la nappe).

→ **Terminer le suivi du diagnostic et initier l’animation pour l’application des actions proposées.**

Action 47 + contrat de milieu – érosion/ruissellement agricole

CM

↳ Rappel : au regard des conséquences de ces phénomènes sur certaines communes du SAGE situées en pied de butte, des lacunes de compétences des collectivités concernées sur ce sujet, et de la nécessité d’un cadre de concertation, la CLE avait validé le principe d’intégration de cette thématique dans le contrat de milieu.

→ **Développer l’animation de cette thématique.**

Actions 44 et 45 – gestion des zones humides

CM

↳ Contribuer à préserver les zones humides en y mettant en place des plans de gestion.

En cours (rappel) :

- gestion du marais de Simandres (maîtrise d’ouvrage commune) ;
- gestion du Rizan (maîtrise d’ouvrage Grand Parc) ;
- gestion de la zone humide de Chaponnay (maîtrise d’ouvrage commune).

À venir :

- gestion de la zone humide de St-Symphorien-d’Ozon (maîtrise d’ouvrage commune) ;
- d’autres projets sur Miribel-Jonage.

→ **Caractérisation du fonctionnement hydrique de la zone humide de St-Symphorien, jusqu’en avril 2012 (complément technique Gesly + éléments de diagnostic pour le futur plan de gestion souhaité par la commune).**

→ **Poursuite de l’appui technique fourni aux maîtres d’ouvrage locaux, en gardant à l’esprit l’outil « ZHIEP<sup>1</sup> » qui peut constituer un levier complémentaire de protection de par sa nature réglementaire.**

<sup>1</sup> Zones humides d’intérêt environnemental particulier

## **Thématique Sensibilisation des acteurs**

- action 51 : le plan de communication

CM

Concernant les outils :

- la 7<sup>ème</sup> édition de la lettre du SAGE ;
- l'actualisation du site Internet.

Concernant les interventions de l'équipe SAGE :

- poursuite des présentations du SAGE en conseil municipal ;
- rencontre avec les services techniques et communication des collectivités.

→ **Poursuite des actions du plan de communication.**

- actions 54 & 56 : informer les industriels et agriculteurs sur les risques d'atteinte de la nappe

CM

- Partenariat avec la presse spécialisée pour information inventaire substances dangereuses par exemple.
- Création d'outils en lien avec actions 24 (diagnostic agricole) et 12 (inventaire substances dangereuses).

→ **Initier des animations.**

## **Thématique Mettre en œuvre le SAGE**

Action PLU- assistance technique aux collectivités pour la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE

En cours :

- intervention au cas par cas pour avis sur PLU.

→ **Poursuite de l'assistance technique en cours par commune.**

→ **Réalisation d'une étude juridique sur la prise en compte du SAGE par les PLU (avec prise en considération des évolutions juridiques).**

Interventions des participants :

**M. Forissier** : a lieu en ce moment et pour une durée d'environ trois années la révision du PLU du Grand Lyon. En dehors du Grand Lyon, nous allons également être confrontés à un certain nombre de demandes, en particulier sur Genas.

**M. Chappier** attire l'attention sur la parution d'une plaquette par l'Agence de l'eau portant sur la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SDAGE.

Action Contrat de milieu- rédaction du contrat de milieu

CM

Rappels :

- 31/08/2008 : approbation du dossier de candidature sommaire par le Comité de bassin sur la base des 5 orientations du SAGE ;
- 30/10/2009 : signature de l'arrêté préfectoral constituant le comité de milieu.

Démarche :

- outil de mise en œuvre du SAGE Est lyonnais ;
- réflexion à mener pour déterminer l'opportunité d'un ou 2 contrats de milieu ;
- intégration d'un programme d'actions notamment sur la réduction des pollutions.

→ **Démarrage de l'action.**

Interventions des participants :

**Mme Clerc** : a-t-on aujourd'hui une idée sur le planning prévisionnel du contrat de milieu ?

**Mme Briand-Ponzetto** : le passage du dossier de candidature définitif en comité de milieu ne se fera pas avant 2013.

**M. Boucher** : pour ce qui est du programme d'action, intégrez-vous des éléments issus de nouvelles réglementations ?

**M. Chagnier** : il y a notamment lieu d'intégrer les nouveaux textes sur la taxe eaux pluviales.

**Mme Briand-Ponzetto** : cette réflexion sera intégrée à la rédaction du cahier des charges eaux pluviales.

**Mme Clerc** : il y a aussi lieu d'intégrer un bilan sur le potentiel hydroélectrique sur le territoire du SAGE de l'Est lyonnais.

### **Budget prévisionnel associé**

Le budget prévisionnel associé s'élève à 385 280 €TTC pour les nouveaux engagements et 95 680 €TTC pour le report des engagements antérieurs soit un total de 480 960 €TTC.

Il se décompose ainsi :

| Exercice 2012                  | Dépenses prévisionnelles | Participations prévisionnelles |       |            |        |
|--------------------------------|--------------------------|--------------------------------|-------|------------|--------|
|                                | Montant (€ TTC)          | Agence Eau                     | CG 69 | Grand Lyon | Région |
| Charges de fonctionnement      | 165 000,00               |                                |       |            |        |
| Réseau SAGE (sept.11->sept.12) | 119 600,00               |                                |       |            |        |
| Communication                  | 35 880,00                |                                |       |            |        |
| Contrat de milieu              | 59 800,00                |                                |       |            |        |
| GESLY-NAPELY                   | 5 000,00                 |                                |       |            |        |
| Total                          | <b>385 280,00</b>        |                                |       |            |        |
| Etude juridique PLU            | 47 840,00                |                                |       |            |        |
| GESLY évaluation économique    | 47 840,00                |                                |       |            |        |
| Total millésimes antérieurs    | 95 680,00                |                                |       |            |        |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>480 960,00</b>        |                                |       |            |        |

**À l'unanimité, le programme d'actions 2012 est validé.**

## **3) Points divers**

### **3.1) Pacte d'Istanbul pour l'eau**

Tous les ans, se déroule le Forum mondial de l'eau, sorte de plateforme d'échanges et de partenariat entre les différents acteurs de l'eau à l'échelle mondiale. En mars 2012, il aura lieu à Marseille.

Lancé en 2009 lors du 5<sup>ème</sup> forum (à Istanbul), le « Pacte d'Istanbul pour l'eau » a pour objectif de reconnaître l'importance de l'eau comme bien public et la nécessité de bien gérer et de protéger la ressource en eau.

Le pacte propose donc des engagements généraux et en annexe des actions à mettre en œuvre, déclinées au niveau local par les collectivités signataires.

Il est proposé aujourd'hui à la CLE de signer son formulaire d'adhésion. Cette adhésion permet d'afficher le SAGE (communication) et de créer des contacts avec d'autres acteurs de l'eau.

**A l'unanimité le pacte est adopté par la CLE.**

### **3.2) À propos de l'équipe technique du SAGE**

Après 9 ans consacrés au SAGE, Caroline BERSOT annonce son départ de l'équipe technique et du Département du Rhône à compter du **1<sup>er</sup> mars 2012**. Elle fait état de tout le plaisir qu'elle a eu à travailler avec les partenaires du SAGE sur l'élaboration puis la mise en œuvre de la démarche, et remercie les membres de la CLE pour leur collaboration.

Claudie BRIAND-PONZETTO annonce également le départ d'Aurélie DAHMANE, assistante administrative de l'équipe du SAGE, dans le cadre d'une mutation interne. Son absence à la séance de ce jour est due à un empêchement momentané (entorse du pied) qui l'empêche de se déplacer aisément.

### **4) Prochaines échéances**

| <b>REUNION</b> | <b>DATE &amp; HEURE</b>            | <b>LIEU</b>                              |
|----------------|------------------------------------|------------------------------------------|
| Bureau         | <b>Jeudi 9 février 2012 à 9h30</b> | Mairie de <b>MEYZIEU</b> (salle conseil) |
| CLE            | <b>Jeudi 14 juin 2012 à 9h30</b>   | Mairie de <b>GENAS</b> (salle conseil)   |

~~~~~

Le site Internet du SAGE : [**www.sage-est-lyonnais.fr**](http://www.sage-est-lyonnais.fr)

ANNEXES :

Liste d'émargement.

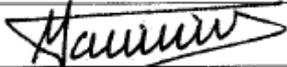
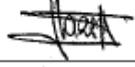
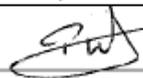
Annexe 1 : bilan du suivi qualité et quantité des eaux de l'Est lyonnais.

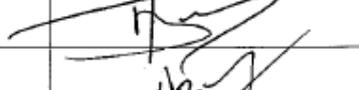
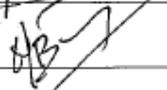
Uniquement pour les absents en séance :

- le tableau de bord en un coup d'œil,
- le tableau de bord – document de synthèse 2011.

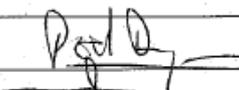
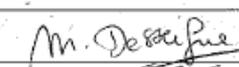
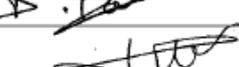
COMMISSION LOCALE DE L'EAU

1 - collège des représentants des collectivités locales et des établissements publics locaux

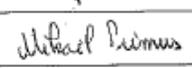
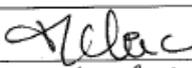
Madame, Monsieur	Titre	Signature
M. Michel FORISSIER Président	conseiller communautaire Grand Lyon, conseiller général du canton de Meyzieu, maire de Meyzieu	
M. Jean-Paul COLIN 1 ^{er} Vice-président	vice président du Grand Lyon	mandat à Paul Coste 
M. Willy PLAZZI 2 nd Vice-président	conseiller communautaire, adjoint à St-Priest	
M. Elvan UCA	conseiller régional	
M. Jérôme STURLA	conseiller général du canton de Décines-Charpieu	mandat à M. Buronfosse
M. Charles BRECHARD	conseiller général du canton du Bois-d'Oingt	excusé
M. Daniel MARTIN	conseiller général du canton de Monsols	mandat à C. Brécard
M. Denis VERNAY	conseiller général du canton de La Verpillière	excusé
M. Lucien BARGE	conseiller communautaire Grand Lyon, maire de Jonage	
M. Paul COSTE	conseiller communautaire Grand Lyon, conseiller à Corbas	
M. Paul SERRES	conseiller communautaire, maire de Mions	mandat à W. Plazzi
M. Pierre CREDOZ	conseiller communautaire, maire de Décines-Charpieu	excusé

Madame, Monsieur	Titre	Signature
M. Yves IMBERT	conseiller communautaire	
M. Daniel VALERO	vice-président Communauté de communes de l'Est lyonnais, maire de Genas	mandat à L. Degeneve
M. Luc DEGENEVE	conseiller municipal à Jons	
M. Gilles GARNAUDIER	adjoint au maire de Communay	
M. Benoît VELARDO	conseiller municipal à Pusignan	
M. Salvador ALVAREZ	adjoint au maire de Chassieu	mandat à Y. Imbert
M. Raphaël IBANEZ	maire de Saint-Pierre-de-Chandieu	
M. Joseph COLLETTA	maire de Sérézin-du-Rhône	
M. Paul VIDAL	maire de Toussieu	mandat à M. Forissier
M. Bernard YVOREL	conseiller Communauté de communes du Pays de l'Ozon, adjoint à Sérézin	
M. Daniel ANGININ	maire d'Heyrieux	
M. Michel BURONFOSSE Président du Comité de milieu	membre du comité syndical SYMALIM	
M. Max BALLET	membre du comité syndical SMHAR	

2 – collège des représentants des usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations

Madame, Monsieur	Organisme	Signature
PEILLET Stéphane	Chambre d'agriculture du Rhône	(présent)
	Chambre d'agriculture du Rhône	
	Chambre d'agriculture du Rhône	
DESIGNES Pierre Ed.	Chambre de commerce et d'industrie de Lyon	
DELORRE Dominique	UNICEM	
BOUCHER Benoît	APORA	
	Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône	
	Lyonnaise des eaux	excusé
DESSEIGNE Micheline	Association des consommateurs d'eau du Rhône (ACER)	
Didier ROUSSE	FRAPNA-Rhône	
Rémy PETIOT	Collectif d'associations de l'Est Lyonnais (CAEL)	
Jolien VALLI	Fédération départementale des associations agréées de pêche	
	Centre régional de la propriété forestière (CRPF)	mandat à Chambre Agri.
Noël POUVER	EDF	

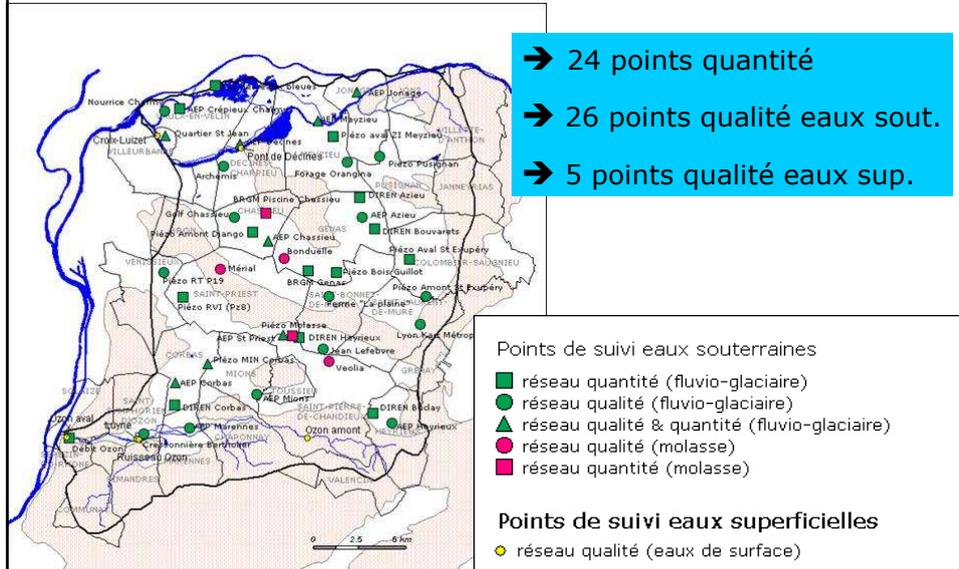
3 – collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

Madame, Monsieur	Organisme	Signature
	Préfecture de région, représentée par DREAL Rhône-Alpes	
	DREAL Rhône-Alpes	
	Préfecture du Rhône	
	Préfecture de l'Isère	mandat à DDT69
	Service Navigation Rhône-Saône	
Serg. MONNIER	DDT du Rhône (1)	
Nikael PRIMUS	DDT du Rhône (2)	
	ARS délégation Rhône	
Thine CLERC Noëmie	Agence de l'eau RM&C	
Aurélien MERLO	ONEMA	
Agnes BRENOT	BRGM	

Autres personnes présentes (nom, organisme et signature) :

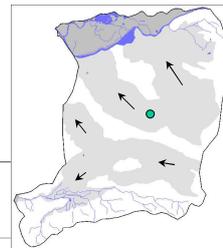
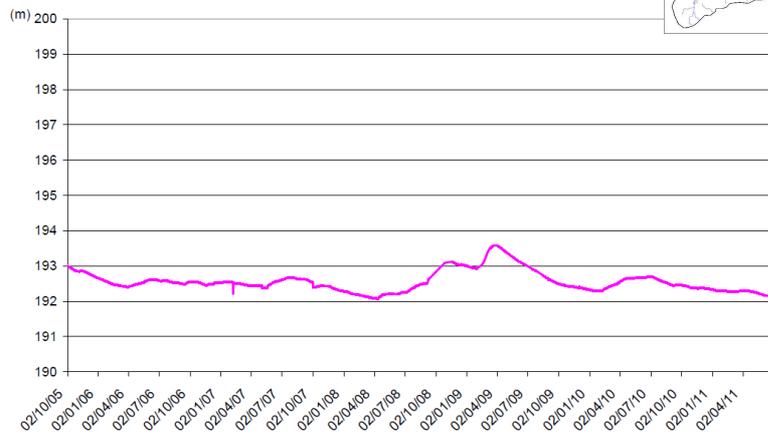
- CHAPUISER Jean. gd Lyon. S. doléau
- MARTIN Estelle. CG69. service eau
- KRAAK Nicolas. STHAR

Thématique reconquête/préservation qualité
Action 6 – réseau de suivi qualité/quantité des eaux

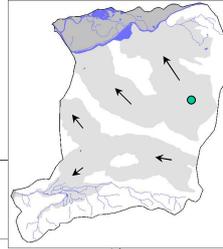


Réseau de suivi qualitatif et quantitatif des eaux de l'Est lyonnais

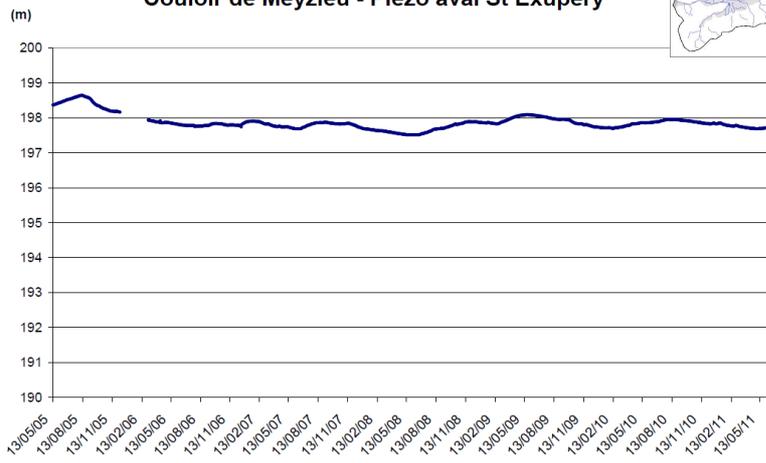
Couloir de Décines - BRGM Genas



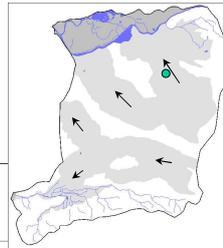
Réseau de suivi qualitatif et quantitatif des eaux de l'Est lyonnais



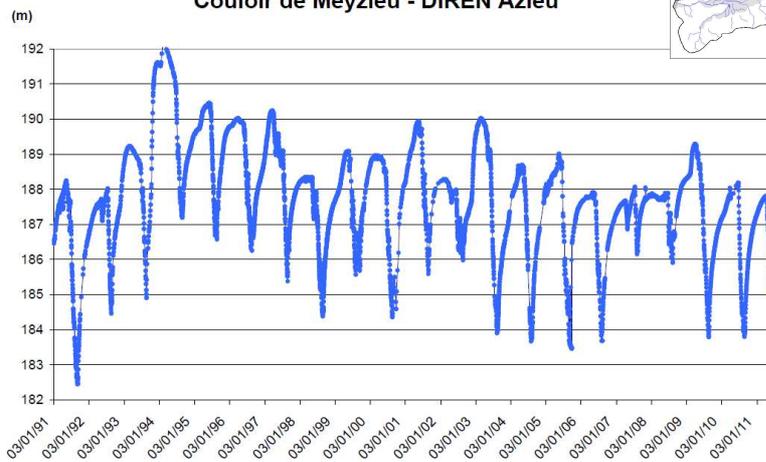
Couloir de Meyzieu - Piézo aval St Exupéry



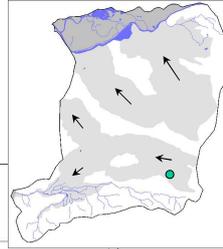
Réseau de suivi qualitatif et quantitatif des eaux de l'Est lyonnais



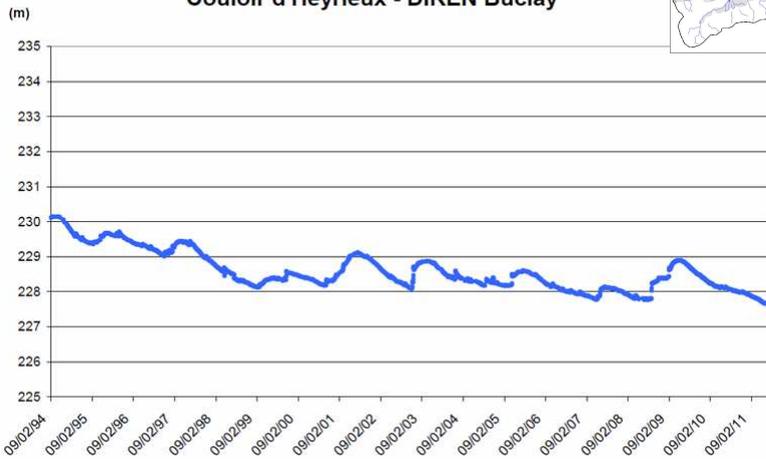
Couloir de Meyzieu - DIREN Azieu



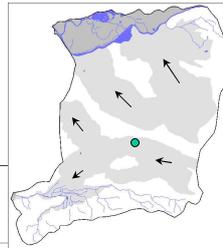
Réseau de suivi qualitatif et quantitatif des eaux de l'Est lyonnais



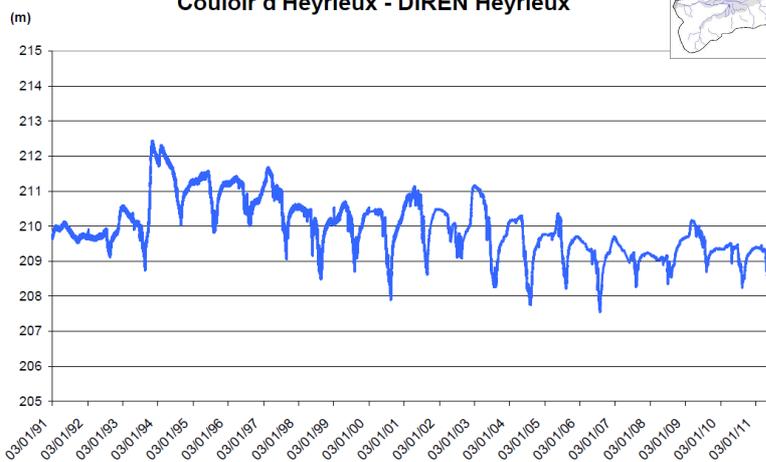
Couloir d'Heyrieux - DIREN Buclay



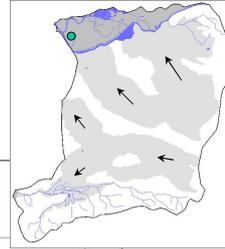
Réseau de suivi qualitatif et quantitatif des eaux de l'Est lyonnais



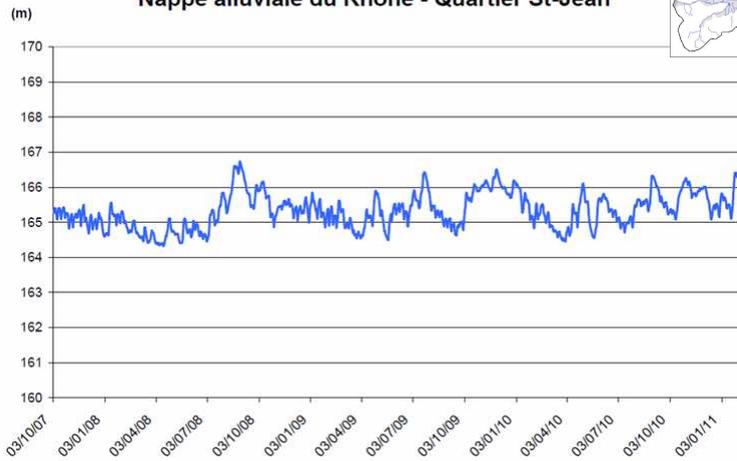
Couloir d'Heyrieux - DIREN Heyrieux



Réseau de suivi qualitatif et quantitatif des eaux de l'Est lyonnais



Nappe alluviale du Rhône - Quartier St-Jean



Réseau de suivi qualitatif et quantitatif des eaux de l'Est lyonnais

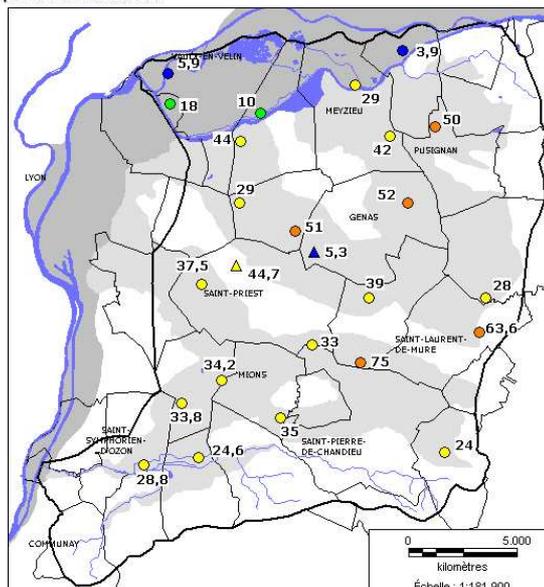
NITRATES

- Point de prélèvement en nappe de l'Est lyonnais ou en nappe alluviale du Rhône
- △ Point de prélèvement en nappe de la molasse

Classes de qualité

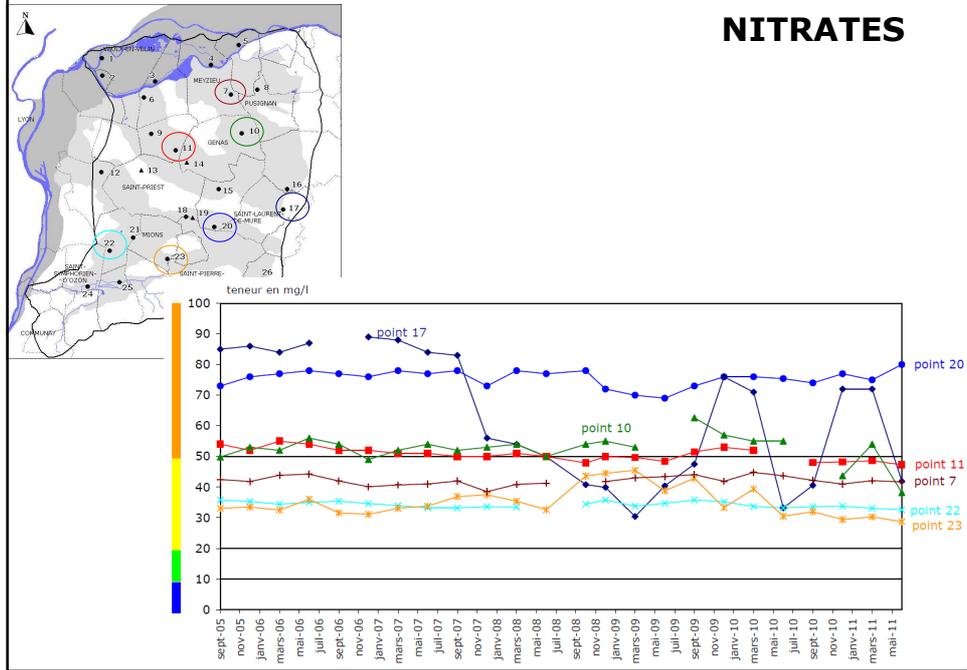
- très bonne
- bonne
- moyenne
- médiocre
- mauvaise

XX : teneur moyenne en nitrates (mg/l) sur 2005-2011



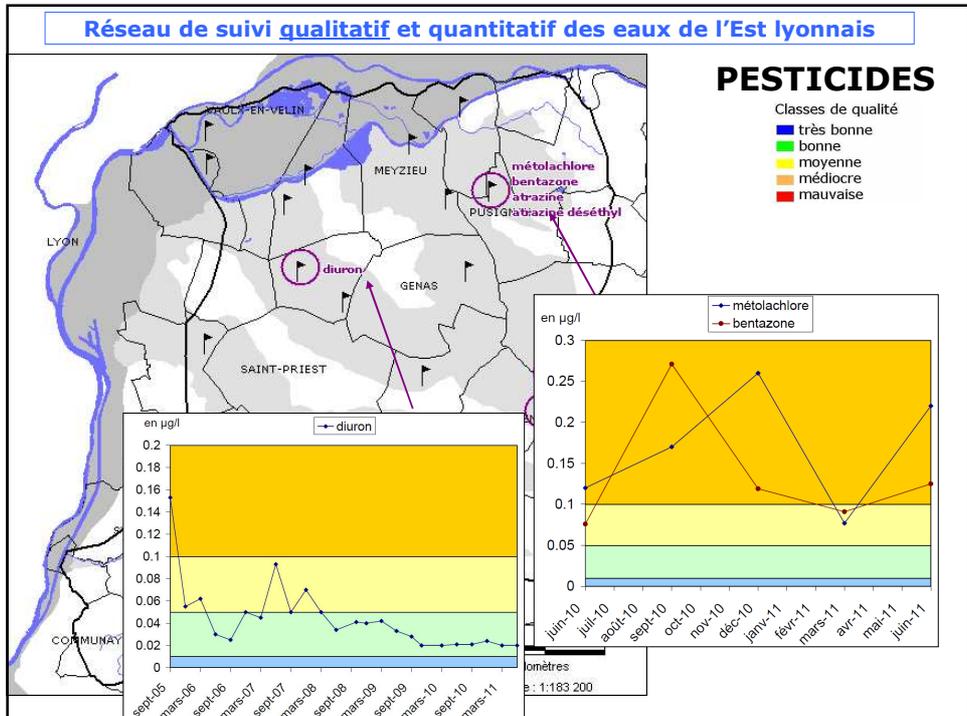
Réseau de suivi qualitatif et quantitatif des eaux de l'Est lyonnais

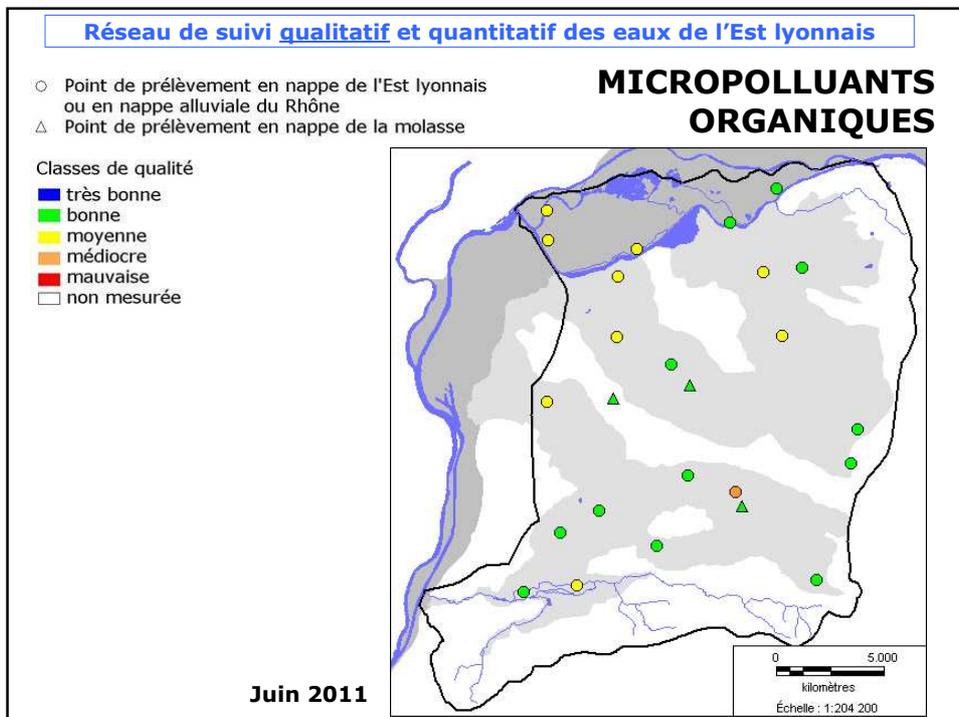
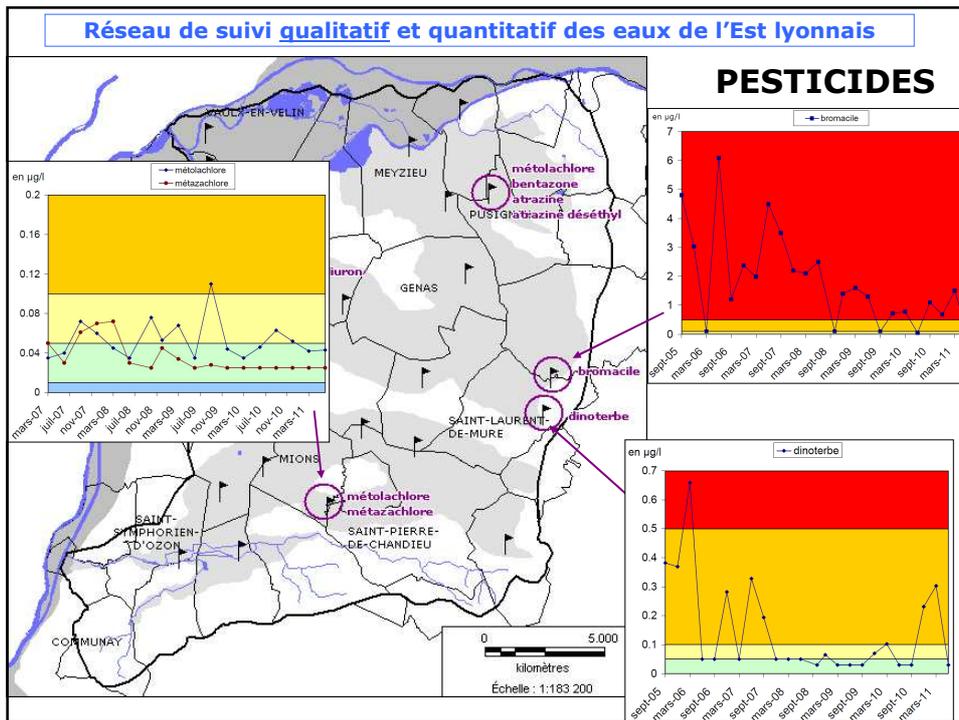
NITRATES



Réseau de suivi qualitatif et quantitatif des eaux de l'Est lyonnais

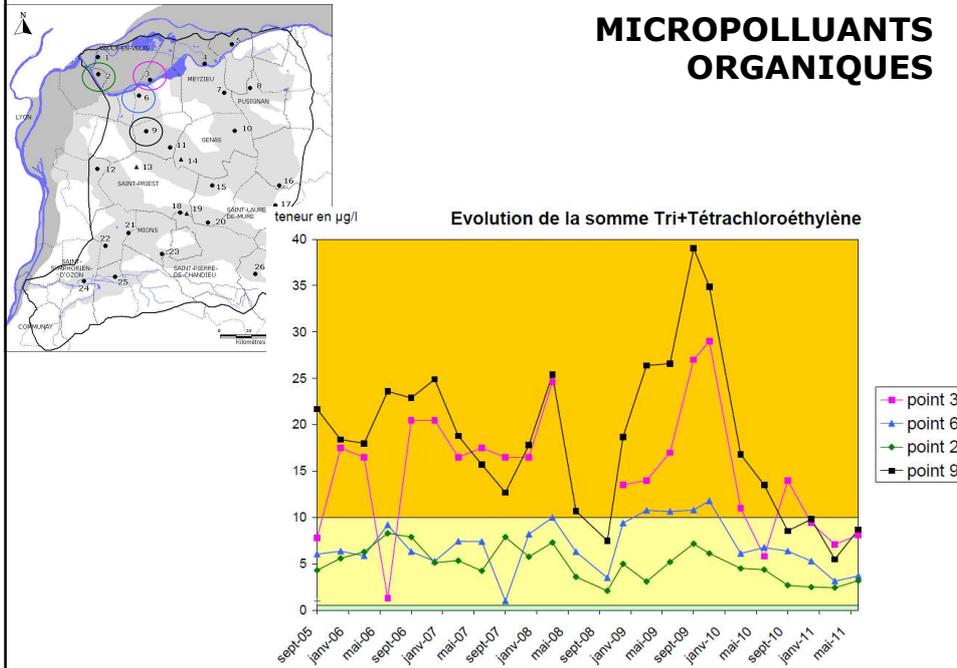
PESTICIDES



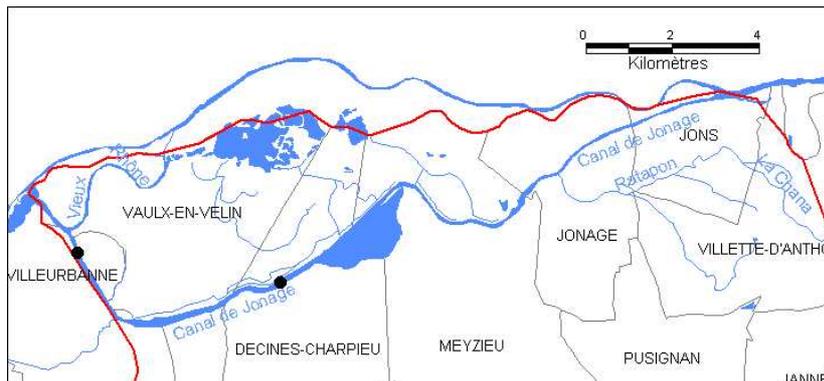


Réseau de suivi qualitatif et quantitatif des eaux de l'Est lyonnais

MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

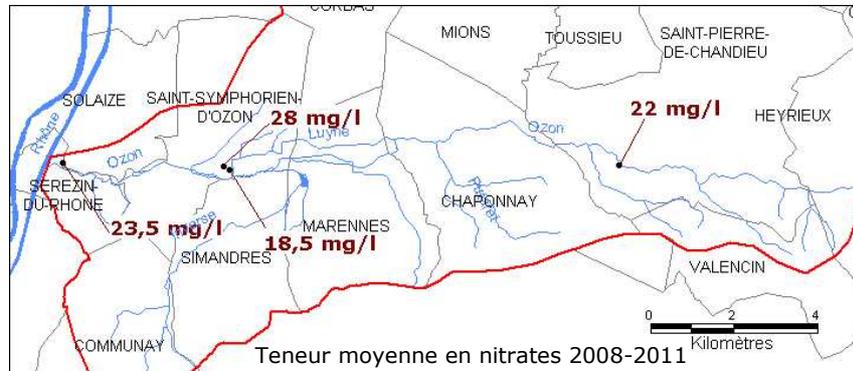


Réseau de suivi qualité des eaux superficielles de l'Est lyonnais



➔ Qualité bonne à très bonne sauf métaux sur sédiments

Réseau de suivi qualité des eaux superficielles de l'Est lyonnais



- Qualité moyenne nitrates
- Amont : phosphore, métaux sur sédiments (STEP)
- Sinon, bonne qualité physicochimique globale